

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2019/64

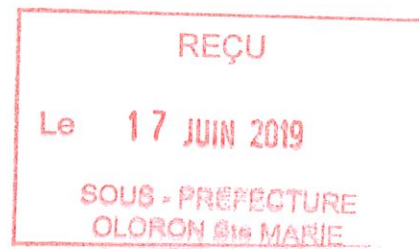
Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	26

L'An deux mille dix-neuf et le mercredi 12 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 29 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, HELIP, TOUTU, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARBAN, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, SARRAILH, BOUSQUET.

Présent suppléants : M. CASAU.

Mme BERGES donne procuration à M. CASAUBON
Mme CLAVIER donne procuration à Mme MOURTEROT
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
M. GOMEZ donne procuration à M. BARBAN
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET



Secrétaire de séance : M. MASONNAVE

OBJET : CULTURE - ÉTÉ OSSALOIS - ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ

RAPPORTEUR : ISABELLE BERGES, VICE-PRESIDENTE

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau lance pour la cinquième année l'Été Ossalois, un programme de manifestations culturelles se déroulant de juin à octobre sur le territoire. Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire les différents dossiers de subventions pour l'année 2019 dans le cadre de l'Été Ossalois.

➤ Association Foyer rural de Lys 300 €

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ATTRIBUE et AUTORISE à VERSER une subvention aux associations comme indiqué ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019 de la Communauté de Communes,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

